



Demande d'information si cela est possible

Par **b22thierry**, le **12/09/2008** à **23:41**

je formule cette demande pour venir en aide à ma maman. À la mi-août 2008, lors du passage de mon frère dans une région de naissance de maman, on apprend par des voisins que son petit frère est décédé depuis un mois et demi environ sans que personne, ni sa demi-sœur ni les autorités, que se soit ne l'ai prévenu. Est-ce normal ? Elle apprend qu'il n'y a plus de bien que son frère avait été placé sous tutelle, comment faire ou chercher des informations, quelle démarche pour retrouver le notaire qui s'est occupé de la succession, et des informations sur la mise en tutelle à la demande de qui et dans quelle mesure ou on ne prévienne pas sa sœur directement au conseil de famille à savoir que son frère était célibataire sans enfant ? merci par avance si vous m'apportez un peu d'aide

Par **Visiteur**, le **13/09/2008** à **23:48**

Si votre parent n'avait plus de biens, l'intervention d'un notaire n'était pas obligatoire, la succession peut être ouverte et traitée en se rendant auprès des services fiscaux. Demandez à la Mairie un acte de décès, celui-ci doit porter l'identité de la personne qui a déclaré la mort. En prenant contact avec les impôts, ou en vous y rendant, vous obtiendrez peut-être des infos sur la succession.

Par **b22thierry**, le **18/09/2008** à **09:27**

merci tout de même de votre réponse cordialement b22thierry